

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 27 septembre 2021

DATE DE LA CONVOCATION

17 septembre 2021

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 23

Suppléants votants : 2

Pouvoirs : 7

Total votants : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 septembre 2021

**L'an deux mil vingt et un
Et le 27 septembre à 18h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

André JOLY (Chambord), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE, Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUI (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Elisabeth GUIBERTEAU, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Jacinto PLA (Bauzy), Jean-Pierre CHEVESSAND (Maslives).

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Hélène PAILLOUX (Bracieux) a donné pouvoir à Gilles CLEMENT (Mont-près-Chambord),
Nathalie SAULZET a donné pouvoir à Claire CAILLON (Huisseau-sur-Cosson),
Dimitri BRUNEAU a donné pouvoir à Anne-Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr),
José COELHO a donné pouvoir à Nathalie BINVAULT (Mont-près-Chambord),
Jacky HERNANDEZ a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),
Valérie LODI (Saint-Laurent-Nouan) a donné pouvoir à Christophe HENRY (Thoury),
Christine SOUCHET a donné pouvoir à Elisabeth GUIBERTEAU (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Titulaires absents ou excusés :

Jean-Luc VINGERDER (Bracieux), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Patricia HANNON (Maslives), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Stéphane FRIAUD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : -

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Anne Marie THOMAS (La Ferté-Saint-Cyr) a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-068-2021

Objet : Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels

Vu la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 rendant obligatoire l'évaluation des risques professionnels par l'employeur et posant les principes généraux de la prévention intégrés dans les articles L.4121-1 et suivants du Code du Travail,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 imposant la transcription des résultats de l'évaluation dans un document unique ;
Vu l'arrêté n° 2020/P125 du 23 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion définissant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et la promotion et valorisation des parcours professionnels,

Monsieur Christian LALLERON, Vice-président en charge des Ressources, de l'Habitat et de la Transition écologique expose que dans le cadre de la prévention de la santé et de la sécurité au travail,

Considérant que la législation en vigueur impose à tout employeur d'évaluer les risques professionnels auxquels sont exposés ses agents, et que les résultats de cette évaluation doivent alors être transcrits dans un Document Unique,

Considérant que pour la mise en œuvre du Document Unique le Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher peut mettre à disposition des Collectivités qui en font la demande un Conseiller Prévention pour les accompagner dans cette démarche.

La Communauté de communes du Grand Chambord souhaite solliciter les services du Centre Départemental de Gestion de Loir-et-Cher et signer une convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels et ainsi satisfaire aux objectifs fixés dans le cadre des lignes directrices de gestion.

La mission d'assistance à la mise en œuvre du Document Unique donne lieu à une contribution spécifique de la Collectivité bénéficiaire, fixée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion.

Monsieur le Vice-président indique qu'au regard de l'effectif actuel, le montant de la prestation s'élèvera à 1 000€ pour une intervention de 21 heures au sein des services, déclinée comme suit :

Objet	Durée
Réunion du Comité pilotage : lancement de la démarche	1 h
Réunion d'information à l'attention des agents	1 h
Evaluation en groupe de travail : service eau assainissement et service technique	3 h
Evaluation en groupe de travail : service habitat et service urbanisme (services mutualisés avec la CCBVL)	3 h
Evaluation en groupe de travail : école de musique	3 h
Evaluation en groupe de travail : Espace France Services	3 h
Evaluation en groupe de travail : service administratif sans contact avec le public	3 h
Evaluation en groupe de travail : service administratif avec contact avec le public	3 h
Réunion du comité de pilotage : validation et clôture de la démarche	1 h

Monsieur le Vice-président précise que le comité de pilotage de la démarche est constitué :

- D'élus,
- De la Direction générale,
- De l'assistant de prévention,
- D'agents représentants les services.

Dès la planification de l'intervention par le Centre de Gestion, il sera procédé à un appel à candidatures auprès de l'exécutif et des agents afin de constituer le comité de pilotage.

Au terme de l'exposé, Monsieur le Vice-président propose donc aux membres du Conseil communautaire :

- D'approuver le recours à l'intervention du Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour la démarche d'évaluation des risques professionnels,
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE le recours à l'intervention du Centre de Gestion de Loir-et-Cher pour la démarche d'évaluation des risques professionnels ;**
- **PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'assistance à l'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le Président :

Gilles CLEMENT

